

VALEURS DES PRINCIPALES PRIMES (au 01/03/2012)

ELEMENTS DE PAIE COTISABLES

Primes liées à l'horaire (Libellé de paie)	Montant au 01/03/2011		Montant au 01/03/2012		JOURNEE	DOUBLAGE	NUIT	FIN DE SEMAINE	TRIPLAGE	CONTINU	EQUIVALENCE
	Quantité	Montant ou %	Quantité	Montant ou %							
PRIME CONDITION D'HORAIRE DOUBLAGE	0,17 h x nbre de séances x TH	-	0,17 h x nbre de séances x TH	-		X					
PRIME CONDITION D'HORAIRE NUIT	0,17 h x nbre de séances x TH	-	0,17 h x nbre de séances x TH	-			X				
INDEMNITE COND.D'HORAIRE NUIT PART COTISABLE	Nbre de séances travaillées	0,9188	Nbre de séances travaillées	1,0552			X				
PCH MAJORATION DE NUIT	Nbre d'heures payées x TH	18%	Nbre d'heures payées x TH	18%				X			
MAJORATION TRAVAIL EXCEPTIONNEL DE NUIT	Nbre d'heures payées x TH	15%	Nbre d'heures payées x TH	15%				X			
PCH PRIME DE NUIT	Nbre d'heures payées	0,2353	Nbre d'heures payées	0,24				X			
PRIME CONDITION D'HORAIRE FIN DE SEMAINE	0,17 h x nbre de séances x TH	-	0,17 h x nbre de séances x TH	-							
PCH PRIME FIN DE SEMAINE NUIT	Nbre d'heures payées	0,1278	Nbre d'heures payées	0,1304							
PCH MAJORATION FIN DE SEMAINE	Nbre d'heures payées x TH	50%	Nbre d'heures payées x TH	50%							
PRIME CONDITION D'HORAIRE TRIPLAGE	0,17 h x nbre de séances x TH	-	0,17 h x nbre de séances x TH	-							
PCH PRIME DE TRIPLAGE	Nbre d'heures payées	0,3092	Nbre d'heures payées	0,3154							
PRIME DE CONTINU	Nbre d'heures payées	1,7157	Nbre d'heures payées	1,75							
INDEMNITE DE TRANSPORT NON ASSURE	Nbre de séances travaillées	1,9819	Nbre de séances travaillées	1,9819				X			
PRIME MAITRISE		90,00		100,00							SELON POSTE TENU
PRIME DE RENTREE MENSUELLE		15,30		15,60	X	X	X	X	X	X	X
COMPLEMENT FORFAITAIRE MATERNITE	Versée sur le 1er mois de maternité	220,00	Versée sur le 1er mois de maternité	225,00		X	X	X	X	X	X
Primes liées au poste (libellé de paie)	Montant au 01/03/2011		Montant au 01/03/2012		JOURNEE	DOUBLAGE	NUIT	FIN DE SEMAINE	TRIPLAGE	CONTINU	EQUIVALENCE
	Quantité	Montant ou %	Quantité	Montant ou %							
PRIME LIGNE MONTAGE VEHICULE	Nbre d'heures payées	0,1761 €	Nbre d'heures payées	0,1796 €							SELON POSTE TENU
PRIME LIGNE FINITION FERRAGE		0,0845 €		0,0862 €							
PRIME LIGNE PEINTURE		0,0845 €		0,0862 €							
PRIME LIGNE CONTRÔLE VEHICULES		0,0845 €		0,0862 €							
PRIME PORT D'EPI CONTRAIGNANT		0,1411 €		0,1439 €							

ELEMENTS DE PAIE NON COTISABLES

Libellé de paie	Montant au 01/03/2011		Montant au 01/03/2012		JOURNEE	DOUBLAGE	NUIT	FIN DE SEMAINE	TRIPLAGE	CONTINU	EQUIVALENCE	
	Quantité	Montant ou %	Quantité	Montant ou %								
INDEMNITE CONDITION D'HORAIRE DOUBLAGE	Nbre de séances travaillées	3,8904	Nbre de séances travaillées	3,9682		X					SELON PARTICULAIRES LIEES A L'HORAIRE	
INDEMNITE CONDITION D'HORAIRE NUIT		5,90		5,90			X					
PANIER JOUR PART EXONEREE		1,62		1,65								
PANIER NUIT PART EXONEREE		5,60		5,60								
Zones	Libellé de paie	Montant au 01/03/2011		Montant au 01/03/2012		JOURNEE	DOUBLAGE	NUIT	FIN DE SEMAINE	TRIPLAGE	CONTINU	EQUIVALENCE
		Quantité	Montant ou %	Quantité	Montant ou %							
Zone 1 (de 0 à 20 kms)	INDEMNITE TRANSPORT INDIVIDUEL IMPOSABLE	Nbre de séances travaillées	1,0917 €	Nbre de séances travaillées	1,1299 €							CONCERNE TOUS LES SALAIRES SELON LA DISTANCE DOMICILE / USINE
Zone 2 (de 20 à 29 kms)			1,4514 €		1,5005 €							
Zone 3 (de 30 à 39 kms)			1,7298 €		1,7872 €							
Zone 4 (de 40 à 49 kms)			1,8230 €		1,8832 €							
Zone 5 (plus de 50 kms)			1,9965 €		2,0619 €							
Toutes zones	INDEMNITE TRANSPORT INDIVIDUEL NON IMPOSABLE	Nbre de séances travaillées	0,1846 €	Nbre de séances travaillées	0,1846 €							